



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

08-15429.



*Le Ministre*

Paris, le 20 octobre 2008

Réf. : PAP/149

Monsieur le Président,

Par courrier du 30 septembre dernier, vous m'interrogez sur le maintien du réseau des sous-préfectures, et vous me faites part de réactions d'inquiétude de certains élus devant l'éventualité de la nomination de conseillers d'administration à la place de sous-préfets dans quelques sous-préfectures.

Sur le premier point, je vous confirme la priorité que j'attache au maintien du réseau des sous-préfectures dans les zones fragiles du territoire : espaces ruraux, zones de montagne, bassins connaissant des difficultés particulières. La présence de l'État dans ces territoires est indispensable pour nourrir le dialogue avec les collectivités territoriales, assurer la coordination de l'action des services de l'État et, de manière générale, garantir la présence régaliennne de l'État.

En revanche, il est des zones urbaines denses où la proximité géographique avec la préfecture ainsi que la mise en œuvre des modalités modernes de délivrance des titres réglementaires conduisent à s'interroger sur l'évolution des sous-préfectures.

S'agissant des conseillers d'administration, je ne pense pas que les élus puissent nourrir la moindre inquiétude à leur égard. Il s'agit de cadres supérieurs de l'administration des préfectures, dont l'expérience professionnelle est bien supérieure à celle de jeunes sous-préfets qui débutent leur carrière. Ils seront parfaitement à même de répondre aux attentes des élus.

.../...

Monsieur Jacques PELISSARD  
Président  
Association des Maires de France  
41 Quai d'Orsay  
75343 PARIS Cedex 07

C'est pourquoi, ils pourront assurer la responsabilité de sous-préfectures de taille modeste. La première expérience en cours est encourageante. J'en tirerai toutes les conclusions utiles.

Par ailleurs, ces adaptations doivent se faire en cohérence avec l'évolution des missions des sous-préfectures, qu'il s'agisse de la délivrance des titres réglementaires ou du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales.

Je puis vous assurer que ces adaptations se feront aussi en concertation avec les élus. C'est bien volontiers que j'échangerai avec vous sur cet important sujet, si vous le souhaitez.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Amities à toi*



Michèle ALLIOT-MARIE